

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU LUNDI 12 AVRIL 2021**

Président : BARBE Daniel

Secrétaire : MALAMBIC Benjamin

Présents :

Monsieur Cyril ABELA, Madame Sandrine ALLAIN, Monsieur Marcel ALONSO, Madame Mireille AVENTIN, Monsieur Daniel BARBE, Monsieur René BOUDIGUE, Monsieur Michel BRUN, Madame Maryse CHEYROU, Madame Marie-Claude CONSTANTIN, Madame Christelle COUNILH, Madame Marie-France DALLA LONGA, Monsieur Bernard DALLA-LONGA, Monsieur Frédéric DEJEAN, Madame Carole DELADERRIERE, Monsieur Jean-Claude DUBOS, Madame Laurence DUCOURT, Madame Christiane DULONG, Monsieur Daniel DUPRAT, Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Monsieur Jean-Pierre GASNAULT, Monsieur Daniel GAUD, Monsieur André GREZE, Monsieur Eric GUERIN, Madame Valérie HATRON, Monsieur Olivier JONET, Monsieur Vincent LAFAYE, Monsieur Francis LAPEYRE, Monsieur Joël LE HOUARNER, Madame Sylviane LEVEQUE, Monsieur Benjamin MALAMBIC, Madame Mayder MARAN, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Florent MAYET, Monsieur Christophe MIQUEU, Madame Josette MUGRON, Monsieur Philippe PORTEJOIE, Monsieur Jean-Paul POUJON, Monsieur Jean-Marc PRA, Monsieur Régis PUJOL, Monsieur Bernard REBILLOU, Monsieur Michel REDON, Madame Myriam REGIMON, Madame Marie-Claude REYNAUD, Monsieur Jean-Claude RIBEIRO, Monsieur Christophe SERENA, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Lionel SOLANS, Monsieur Thomas SOLANS, Madame Sylvie TESSIER, Monsieur Jean-Marie VIAUD, Monsieur Rémi VILLENEUVE

Excusés :

Monsieur Philippe CUROY

Absents :

Monsieur Daniel AUBERT, Monsieur Sébastien DELUMEAU, Monsieur Alain DIDIER, Monsieur Michel DULON, Monsieur Thierry LABORDE, Madame Sylvie PANCHOUT

Représentés :

Monsieur Jean-Claude BERNEDE par Madame Josette MUGRON, Madame Véronique DUPORGE par Monsieur Olivier JONET, Madame Martine LOPEZ par Monsieur Benjamin MALAMBIC, Monsieur François LUC par Monsieur Frédéric MAULUN, Madame Fabienne MARQUILLE MIRAMBET par Monsieur Christophe MIQUEU, Monsieur Olivier MEHATS par Monsieur Philippe PORTEJOIE, Monsieur Laurent NOEL par Monsieur Olivier JONET, Madame Corinne SPIGARIOL-BACQUEY par Monsieur Christophe MIQUEU

ORDRE DU JOUR

Présentation par Monsieur Frédéric MAULUN – Vice-Président -des budgets primitifs 2021.

- Vote des taux d'imposition – Exercice 2021
- Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères des communes de Gornac et Mourens pour l'exercice 2021
- Vote du Budget Primitif 2021 – Budget Principal
- Vote du Budget primitif 2021 – ZAE LAFON DE MEDOUC
- Modification des statuts du Syndicat Mixte Sud Gironde
- Vente de la maison Caprais – Autorisation de signature
- Nomination délégués suppléants

QUESTIONS DIVERSES

- Adoption du pacte de gouvernance – Délai jusqu'au 28 juin 2021
- Opposition au transfert de la compétence PLU

VOTE SEANCE A HUIS CLOS

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée le vote à huis clos en raison du contexte sanitaire. Le huis clos est voté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu du Conseil Communautaire du lundi 8 mars 2021 est adopté à la majorité des voix (1 abstention pour absence).

DELIBERATIONS

Questions/Réponses

Monsieur Frédéric MAULUN précise les éléments qui ont servi de base à l'élaboration du budget.

Madame Mayder MARAN demande si la prise en charge de l'Etat pour les conseillers numériques est inclus dans les frais de personnel. Monsieur le Président répond que la prise en charge de l'Etat est de 25 000€ par conseiller soit un écart de 2 000€ entre la prise en charge de l'Etat et le coût réel de la personne proratisé au nombre de mois.

Madame Christiane FOUILHAC revient sur les 230 000€ de prévu en plus sur les charges du personnel et demande si cela ne concerne que les 4 emplois en plus. Elle indique avoir posé la question en commission Finances et ajoute qu'à 230 000€ de plus, elle aimerait être embauché à la CDC. Réponse de Monsieur Frédéric MAULUN : les 230 000€ sont sur le réalisé 2020 plus les nouveaux postes, les conseillers numériques.

Madame Mayder MARAN demande le montant que représentent les avancements d'échelon. Réponse de Sandrine DORPE : avancements d'échelon pour 7 530€, PPCR pour 13 128€, les augmentations du RI pour 12 600€ qui ont été actées par l'ancienne mandature. Il faut y rajouter les conseillers numériques, le remplacement du congé maternité d'un agent pendant 4 mois car notre assurance ne prend pas en charge les arrêts maternité.

Monsieur le Président précise : 54 000€ pour les 2 conseillers numériques, 45 000€ pour le chargé de mission et 30 000€ la secrétaire plus le poste qui n'a pas fonctionné en raison de la disponibilité de Madame Sylvie TESSIER.

Monsieur Éric GUERIN rajoute que sur le document présenté, il faut lire a été budgété 2 100 000€ et a été réalisé 1 177 000€. Monsieur Frédéric MAULUN indique que jusqu'à présent la CDC a toujours géré au mieux les dépenses de personnel en fonction de leurs missions et fonctions. Ces changements ont été votés en conseil communautaire. Rien n'est déguisé ni caché et le montant réalisé sera le montant réellement nécessaires et dépendra en partie des éléments non maîtrisables comme l'emploi de contractuels en Enfance/Jeunesse n'ayant aujourd'hui aucune lisibilité en raison du contexte sanitaire.

Monsieur Michel BRUN rajoute que l'impact financier des nouveaux postes sera visible au CA 2021. Il conviendra de réajuster au fur et à mesure sans être tenu de prendre des décisions modificatives.

Monsieur le Président indique que les 5 nouveaux postes sont chiffrés à 180 000€ dont 2 postes non pérennes plus les augmentations légales et le RI.

Madame Christiane DULONG souhaite revenir sur la problématique des congés maternité et demande si cela doit être revu au contrat car d'autres agents peuvent être concernés par la maternité.

Réponse de Sandrine DORPE : la décision avait été prise par l'ancienne mandature mais un nouveau marché doit être lancé au printemps effectif au 01/01/2022. Monsieur le Président indique que la décision avait été prise il y a 3 ans.

Madame Josette MUGRON suppose que les heures supplémentaires à un agent ne sont pas comptées comme cela a pu se passer auparavant. Réponse de Monsieur le Président : tout ce qui doit être comptabilisé l'est, le

budget est le plus clair et sincère possible grâce au travail réalisé conjointement avec la commission. Il rajoute que le budget doit être en adéquation avec le réalisé 2020 en y intégrant le contexte sanitaire.

Les questions sont légitimes et l'impact des nouveaux postes se verra au CA 2021 en tenant compte des conseillers numériques qui ne sont là que pour 2 ans.

Monsieur Michel BRUN souligne le bon travail de la commission et une présentation simple, claire et explicite. Monsieur le Président rajoute que cela nous permet à tous d'avoir une vision sur l'ensemble des comptes et Monsieur Frédéric MAULUN que l'objectif d'un budget est d'être sincère et le plus juste possible.

Monsieur Colin SHERIFFS précise que la prestation a légèrement baissé pour « Ma ville, mon shopping » et des subventions supplémentaires.

Madame Mayder MARAN demande si les dotations reçues sont inscrites au budget. Réponse de : sur le document envoyé non car certaines dotations ont changé (intercommunalité et dotation de groupement des communes).

Monsieur Bernard DALLA LONGA intervient au sujet de la voirie et indique que 29 communes qui prennent beaucoup plus chaque année (30 000€ de plus/an sur 6 ans). Réponse de Monsieur Joël LE HOUARNER : il ne reviendra pas sur ce qui a été fait avant car non présent à la commission voirie cependant n'importe quelle répartition fera des contents et des mécontents chaque année. Il y avait un problème de budget HT ou TTC.

Monsieur le Président rajoute que le marché en cours l'est encore pour un an et qu'il conviendra d'y retravailler en commission. Il est, en effet, important de constater et de réfléchir sur le fonctionnement futur.

Madame Marie-Claude REYNAUD ajoute que la mutualisation permet des prix compétitifs. Il est important de réfléchir pour changer de système. Réponse de Monsieur le Président : la commission va travailler pour faire évoluer les choses. La voirie est un fil rouge sur lequel il faut travailler et faire des propositions. Nous ne sommes pas là pour nous écharper mais pour travailler ensemble mais il faut du temps. Le tableau sera envoyé dans chaque commune avec des propositions opérationnelles. Il a été décidé de revenir sur les bases de 1 500 000€ TTC et non HT.

Monsieur Philippe PORTEJOIE remarque que la répartition doit être simple en fonction des mètres linéaires pour une équité dans les 50 communes.

Madame Christiane DULONG indique que le tableau doit être une base de travail permettant de voir exactement les besoins. Monsieur le Président ajoute que la commission et le Conseil Communautaire devront se prononcer sur la conservation de toutes les routes comme aujourd'hui ou la restitution de certaines voies aux communes pour obtenir d'autres subventions et comme cela avait été émis. C'est un chantier à mener à bien comme le chantier enfance/jeunesse. Des dépenses qui ne baissent pas contrairement aux recettes depuis 2009 avec une stabilisation en 2016-2017. Il faut anticiper.

Monsieur Éric GUERIN précise qu'il y a des commissions à qui il faut faire confiance.

Monsieur Bernard DALLA LONGA rajoute que dans le monde rural les usagers s'intéressent plus à l'état des routes qu'à l'accueil de loisirs de Sauveterre. Monsieur le Président répond qu'au même titre que les cimetières, les structures petite/enfance et enfance sont des services tout aussi importants. On s'aperçoit que des familles s'installent sur le territoire. Il est important d'apporter les services utiles à toutes les strates d'usagers.

Monsieur Bernard DALLA LONGA demande si la CLECT ne peut pas être augmentée de 10%. Réponse de Monsieur le Président : cela fait partie des questions qu'il faudra se poser.

Marie France DALLA LONGA indique que la voirie est très technique mais est très déçue de la qualité des routes refaites et subit en mairie une pression des habitants. La baisse du budget est gênante. Réponse de Monsieur le Président : il est important et nécessaire via le référent voirie de récupérer les bons de livraison de chaque commune pour vérifier si cela a été fait dans le marché.

Monsieur Jean-Paul POUJON rajoute que cela est demandé depuis longtemps et Monsieur Joël LE HOUARNER demande à être averti afin de faire remonter les problèmes aux entreprises.

Monsieur Marcel ALONSO indique que c'est fort dommageable dans la mesure où il est fait appel à un bureau d'études. Réponse de Monsieur le Président : le bureau travaille sur ce que la CDC a décidé de le rémunérer. Il faut faire des remontées pour que le bureau d'études soit au courant des problématiques afin de voir avec les entreprises. C'est un grand chantier mais les communes doivent jouer le jeu afin de vérifier que le travail soit bien fait

Monsieur Jean-Paul POUJON acquiesce les dires de Madame Marie-France DALLA LONGA.

Madame Josette MUGRON indique que les communes auparavant ne disaient rien et se réjouit aujourd'hui que les communes se mettent d'accord pour avancer tous ensemble.

Madame Maryse CHEYROU demande à quelle fréquence est revue la CLECT. Madame Josette MUGRON rajoute qu'elle n'a pas été revue depuis 2017. Madame Sylvie TESSIER indique qu'elle a bien été revue lors de la GEMAPI. Monsieur le Président rajoute qu'elle a besoin d'être revue et retravaillée.

Monsieur Frédéric MAULUN précise que l'opération 204 est abondée à hauteur 50 000€ pour la création d'un fond de concours pour que la CDC intervienne en complément des communes dans certains de leurs projets avec bien entendu l'accord de la CDC. Si ce fond est validé, la commission Finances se réunira afin d'étudier les dossiers avant validation en Conseil Communautaire.

Monsieur le Président précise que l'aide interviendrait sur des projets d'intérêt communautaire comme par exemple un cabinet médical qui touche les habitants de la commune et alentours. Il convient alors de définir l'intérêt communautaire, définir des plafonds et élaborer une feuille de route ensemble comme cela doit se faire dans chaque commune avec le CRTE (aménagement du territoire, projections)

Madame Myriam REGIMON intervient au sujet du CRTE et indique que la projection sur le mandat est compliquée avec un cahier des charges assez lourd. Elle indique s'être rapprochée du PETR pour savoir ce qu'il en sera de la DETR l'année prochaine. Monsieur Frédéric MAULUN répond que la DETR à compter de l'année prochaine est remplacée par le CRTE.

Monsieur Frédéric MAULUN indique que les projets devront en effet être définis sur la mandature car malgré la clause de revoyure et selon les dires de Monsieur le Sous-Préfet, les projets ne seront revus tous les ans.

Madame Myriam REGIMON s'inquiète de cette demande avec délai dans le contexte actuel et avec une secrétaire de mairie trop peu présente.

Madame Josette MUGRON indique avoir retenu que le plan de relance aurait la priorité et que la date butoir était fin juin voir potentiellement début septembre. Cependant, le PETR demande au 10 mai 2021. Il faudrait interpellier Monsieur le Sous-Préfet.

Monsieur Christophe MIQUEU est d'accord sur les propos et rajoute que cette date du 10 mai va mettre en difficulté toutes les communes pour les semaines à venir. Il faut, en effet, le faire remonter et faire reculer cette date. Il indique avoir compris que la DETR et la FSIL ne seront pas supprimées mais fléchées en fonction de la contractualisation. Monsieur le Président rajoute que cela s'est déjà pratiqué lors de la signature du contrat de ruralité. Il conseille de rajouter des montants au programme et de bien lister les projets même s'ils ne sont pas budgétés.

Monsieur Benjamin MALAMBIC précise que la date du 10 mai est simplement une pré-enquête plus qu'une date butoir.

Monsieur MAULUN précise que la signature est prévue au 30 juin mais qu'il faut avoir identifié avant l'ensemble des projets des communes et de l'intercommunalité.

Monsieur Éric GUERIN ajoute le délai est très court pour donner l'information au PETR qui lui se laisse un mois et demi pour finaliser le dossier. Le PETR dispose certainement de plus de personnel que les mairies. Il pense que les subventions seront pour les métropoles et plus pour les petites communes. Réponse de Monsieur le Président : il est nécessaire de rappeler au PETR n'est pas là pour choisir mais pour récolter les éléments.

Monsieur Christophe MIQUEU rajoute que c'est pourquoi ils n'ont pas besoin d'un mois et demi pour tout récupérer.

Madame Maryse CHEYROU demande la possibilité de se rapprocher du PETR afin de faire reculer la date du 10 mai. Réponse de Monsieur le Président : il va se rapprocher de Monsieur Alain MONGET.

Madame Josette MUGRON demande qui va étudier les dossiers si ce n'est pas le PETR. Réponse de Monsieur le Président : le PETR récupère, les services de l'Etat instruisent et une convention est signée entre le PETR et l'Etat.

Madame Sylvie TESSIER précise avoir lors de la commission Finances demandé un zoom sur l'emprunt et qu'elle n'a pas eu les éléments. Elle souhaite avoir un zoom sur l'emprunt avec l'opération MSAP notamment. Monsieur Frédéric MAULUN répond que le tableau reste à finaliser mais sera fourni. Sandrine DORPE précise que depuis 2017, il y a 6 585 000€ de travaux effectués pour un montant de recettes de 603 976€.

Madame Sylvie TESSIER indique que beaucoup de fonds sont transférés en investissement et que l'emprunt n'est pas fait pour la voirie ni pour renouveler du mobilier. Elle souhaite connaître le restant de l'emprunt et

où les sommes sont imputées. Réponse de Monsieur Frédéric MAULUN : les chiffres seront communiqués lorsqu'ils seront étudiés.

Madame Josette MUGRON souhaite à savoir de quelle année date l'emprunt pour la fibre. Réponse de Monsieur le Président : 2017 pour 3 700 000€.

Monsieur Éric GUERIN précise qu'il y a eu aussi avec l'emprunt le rachat de la MSP de Targon permettant de payer 10 000€ de moins.

Monsieur Michel BRUN se questionne au sujet de l'emprunt s'il n'avait été fait que pour la fibre, comment aurait on fait pour les autres opérations. Il est important de se poser la question. Réponse de Monsieur Frédéric MAULUN : cela a permis de revoir les opérations.

Monsieur Éric GUERIN fait aussi référence à la ZAE de Bellebat. Madame Sylvie TESSIER rajoute que cette opération doit être neutralisée.

Monsieur Éric GUERIN souhaite des éléments sur les taux d'imposition. Monsieur le Président indique que l'ordre du jour a été fait en ce sens car le vote des taux a un impact sur l'équilibre du budget.

Monsieur Régis PUJOL demande si l'entretien du terrain à 9 338€ n'est pas reporté en 2021. Réponse de Sandrine DORPE : il est payé par le budget principal.

Monsieur Éric GUERIN précise que si on augmente la CLECT, ce sont les communes qui doivent augmenter leurs impôts pour payer la CLECT à la CDC. Il convient de regarder dans l'autre sens. La CDC est un outil pour les communes et il indique son désaccord à augmenter les impôts de sa commune si cela n'est pas fait au niveau de la CDC. Monsieur Francis LAPEYRE indiquent que seules les bases augmentent.

Monsieur Colin SHERIFFS précise que l'augmentation de 0,04% est très minime.

Madame Christiane DULONG précise la CFE est aussi payée par les professionnels qui ont une activité libérale.

Madame Danièle FOSTIER demande pourquoi la base de la CFE a autant baissé. Réponse de Monsieur MAULUN : c'est l'Etat qui a délibéré en ce sens.

Monsieur Bernard DALLA-LONGA qu'il serait plus facile de partir du produit attendu pour récupérer par exemple de l'argent pour la voirie avec une hausse de 1 à 2%.

Monsieur le Président remercie Monsieur Frédéric MAULUN et Sandrine DORPE pour le travail effectué.

Délibérations

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION - EXERCICE 2021 (DEL 2021 033)

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état 1259 portant notification des bases d'impositions provisionnelles pour l'exercice 2021 des taxes directes perçues par la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'exercice 2021.

Monsieur le Président précise que la fixation des taux doit permettre de dégager pour l'exercice 2021, des recettes fiscales appelées à couvrir le besoin de financement du budget intercommunal,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité de ses membres présents et représentés d'approuver les taux d'imposition suivants (13 votes contre, 4 abstentions) :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produits attendus

Taxe Foncière (bâti)	11 206 000	1.4 %	156 884 €
Taxe Foncière (non bâti)	1 979 000	2.57 %	50 860 €
CFE	1 384 000	25.95 %	359 283 €

VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DES COMMUNES DE GORNAC ET MOURENS - EXERCICE 2021 (DEL 2021_034)

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères des communes de Gornac et Mourens pour l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité de ses membres présents et représentés d'approuver les taux suivants (1 abstention) :

Communes	N°INSEE	Bases Prévisionnelles	Produits attendus	Taux 2021
GORNAC	189	378 256	40 776	10.78 %
MOURENS	299	223 590	36 400	16.28 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL (DEL 2021_035)

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2021 - budget principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	8 266 712.05 €	2 789 165.69 €	11 055 877.74 €	11 013 522.45 €	42 355.29 €	11 055 877.74 €
Section d'investissement	5 005 008.35 €	207 851.45 €	5 212 859.80 €	2 258 197.95 €	2 954 661.85 €	5 212 859.80 €
Total	13 271 720.40 €	2 997 017.14 €	16 268 737.54 €	13 271 720.40 €	2 997 017.14 €	16 268 737.54 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	3 290 170.00 €		3 290 170.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 216 600.00 €		2 216 600.00 €
014	Atténuation de produits	849 150.00 €		849 150.00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 145 242.66 €		1 145 242.66 €
66	Charges financières	110 937.96 €		110 937.96 €
67	Charges exceptionnelles	31 300.00 €		31 300.00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	117 000.00 €		117 000.00 €
022	Dépenses imprévues	506 311.43 €		506 311.43 €
023	Virement à la section d'investissement		2 600 000.00 €	2 600 000.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		189 165.69 €	189 165.69 €
Total		8 266 712.05 €	2 789 165.69 €	11 055 877.74 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 514 406.45 €		2 514 406.45 €
013	Atténuation de charges	42 200.00 €		42 200.00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 324 900.00 €		2 324 900.00 €
73	Impôts et taxes	3 901 776.00 €		3 901 776.00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 136 880.00 €		2 136 880.00 €
75	Autres produits de gestion courante	90 360.00 €		90 360.00 €
77	Produits exceptionnels	3 000.00 €		3 000.00 €
043	Opérations d'ordre		42 355.29 €	42 355.29 €
Total		11 013 522.45 €	42 355.29 €	11 055 877.74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Déficit d'investissement reporté	765 143.13 €		765 143.13 €
	Opérations d'équipement	3 842 256.16 €		3 842 256.16 €
16	Emprunts et dettes assimilées	329 206.06 €		329 206.06 €
20	Subventions d'équipement versées	68 403.00 €		68 403.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		42 355.29 €	42 355.29 €
041	Opérations patrimoniales		165 496.16 €	165 496.16 €
Total		5 005 008.35 €	207 851.45 €	5 212 859.80 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
013	Subventions d'investissement	490 336.00 €		490 336.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées			
10	Dotations, fonds divers et réserves	350 000.00 €		350 000.00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 327 861.95 €		1 327 861.95 €
024	Produits des cessions immobilières	90 000.00 €		90 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement		2 600 000.00 €	2 600 000.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		189 165.99 €	189 165.69 €
041	Opérations patrimoniales		165 496.16 €	165 496.16 €
Total		2 258 197.95 €	2 954 661.85 €	5 212 859.80 €

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement, décide à la majorité de ses membres présents et représentés (5 abstentions) :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2021 – Budget Principal de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - ZAE LAFON DE MEDOUC (DEL 2021_036)

Monsieur le Président soumet à l'examen du Conseil Communautaire le projet de budget primitif 2021 - Budget Annexe Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
Section de fonctionnement	21 000.00 €	121 584.00 €	142 584.00 €	79 934.16 €	62 649.84 €	142 584.00 €
Section d'investissement	101 587.66 €	62 649.84 €	164 237.50 €	42 653.50 €	121 584.00 €	164 237.50 €
Total	122 587.66 €	184 233.84 €	306 821.50 €	122 587.66 €	184 233.84 €	306 821.50 €

RÉPARTITION PAR CHAPITRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
011	Charges à caractère général	21 000.00 €		21 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante			
66	Charges financières			
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		121 584.00 €	121 584.00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
Total		21 000.00 €	121 584.00 €	142 584.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
002	Résultat de fonctionnement reporté			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	79 260.00 €		79 260.00 €
75	Autres produits de gestion courante			
77	Produits exceptionnels	674.16 €		674.16 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		62 649.84 €	62 649.84 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
Total		79 934.16 €	62 649.84 €	142 584.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES				
Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
001	Résultat d'investissement reporté			
16	Emprunts et dettes assimilées	101 587.66 €		101 587.66 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		62 649.84 €	62 649.84 €
Total		101 587.66 €	62 649.84 €	164 237.50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES				
-------------------------------------	--	--	--	--

Chapitres	Intitulés	Opérations réelles	Opérations d'ordre	Total
R001	Résultat d'exécution reporté	42 653.50 €		42 65.50 €
16	Emprunts, dettes assimilés			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		121 584.00 €	121 584.00 €
Total		42 653.50 €	121 584.00 €	164 237.50 €

Le Conseil Communautaire après avoir pris connaissance chapitre par chapitre des prévisions de recettes et de dépenses en section de fonctionnement comme en section d'investissement, décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2021 – Budget Annexe Zone d'Activité Lafon de Médouc de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers arrêté en dépenses et en recettes comme indiqué par Monsieur le Président.

SYNDICAT MIXTE SUD GIRONDE - MODIFICATION DES STATUTS (DEL 2021_037)

Questions/Réponses

Monsieur Christophe MIQUEU explique que le Pôle Sud Gironde a pris la compétence car obligatoire du Pays d'Art et d'Histoire. Les procédures se mettent en place petit à petit.

Vu la délibération n° 2021-10 du Syndicat Mixte Sud gironde relative à la modification de ses statuts ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° DEL_2019_059 réuni le 1^{er} octobre 2019 relative à la modification de l'article 4 des statuts du Pôle Territorial Sud Gironde ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'il convient de délibérer sur la modification des statuts du Syndicat Mixte du Sud Gironde actant sa prise de compétence relative au portage de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire et son animation à l'échelle du pôle

Les statuts sont modifiés article 4.1 comme suit :

4-1 Compétences obligatoires / SCOT, PCAET et PAH

PAH

Portage de la candidature au label Pays d'art et d'Histoire et animation du label Pays d'art et d'Histoire

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'ADOPTER** la modification des statuts du Syndicat Mixte du Sud Gironde telle que présentée ci-dessus.

VENTE DE LA MAISON CAPRAIS - AUTORISATION DE SIGNATURE (DEL 2021_038)

Questions/Réponses

Madame Mayder MARAN demande des précisions sur la vente de la maison Caprais. Réponse de Monsieur le Président : c'est une maison qui avait été achetée par la CDC et il a été décidé de revendre la maison +

1 000m² de terrain. Madame Sylvie TESSIER demande à connaître le nom de l'acquéreur. Monsieur Francis LAPEYERE répond Monsieur DALLA LONGA Grégory. Monsieur le Président rajoute pour 90 000€. Monsieur Jean-Paul POUJON précise que l'opération n'a rien rapporté à la CDC car de mémoire elle avait été achetée 140 000€. Du terrain a été gardé.

Délibération

Vu la délibération du Conseil Communautaire réuni le 17 septembre 2018, n° DEL_2018_103M relative à la vente d'une partie du terrain cadastré section AX527, pour une surface de 1000 M², ainsi que de la maison y étant érigée cadastrée section AX 526 (maison Caprais) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire réuni le 24 avril 2020, n° DEL_2020_029 relative à la révision du prix de vente de la maison Caprais et autorisant Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette cession ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur Eric GUERIN, Vice-Président, à signer tout document relatif à cette cession.

PETR - SYNDICAT MIXTE - NOMINATION DE DELEGUES SUPPLEANTS (DEL 2021 039)

Vu la délibération du Conseil Communautaire réuni le 21 juillet 2020, n° DEL_2020_044 relative à la nomination des délégués titulaires et suppléants chargés de représenter la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers au sein du Pôle d'Equilibre Territorial du Cœur Entre deux Mers ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire réuni le 21 juillet 2020, n° DEL_2020_045 relative à la nomination des délégués titulaires et suppléants chargés de représenter la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers au sein du Syndicat Mixte Sud Gironde ;

Considérant la démission de Madame DELBARY Aline en sa qualité de déléguée suppléante au sein du Pôle d'Equilibre Territorial du Cœur Entre deux Mers, et Syndicat Mixte Sud Gironde ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **DE DESIGNER** Monsieur Colin SHERIFFS, délégué suppléant au sein du Pôle d'Equilibre Territorial du Cœur Entre deux Mers

- **DE DESIGNER** Madame Mayder MARAN, délégué suppléant au sein du Syndicat Mixte Sud Gironde.

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES RURALES DE L'ENTRE DEUX MERS ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU REOLAIS EN SUD GIRONDE RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT MUSICAL + AVENANT FIXANT LA PARTICIPATION DE LA CDCRE2M - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021 (DEL 2021 040)

Monsieur le Président soumet aux votes des membres du Conseil Communautaire la convention de partenariat entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers et la Communauté des Communes du Réolais en Sud-Gironde relative à l'enseignement musical, conclue pour trois années scolaires : 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 soit du 1er septembre 2020 au 31 août 2023.

La convention a pour objectif de définir l'organisation et le partenariat entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers et la Communauté des Communes du Réolais en Sud-Gironde.

Outre le fonctionnement de l'école intercommunale du Réolais en Sud-Gironde, les engagements réciproques des 2

Communautés de Communes, la convention fixe la participation financière de la collectivité au montant forfaitaire de 255 € par élève et par instrument pour un nombre maximal de 70 élèves.

Après présentation de ladite convention,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat relative à l'enseignement musical entre la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers et la Communauté des Communes du Réolais en Sud-Gironde relative à l'enseignement musical, conclue pour les trois années scolaires :2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 soit du 1er septembre 2020 au 31 août 2023 ;

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 fixant le montant et les modalités de versement de la participation financière de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers au titre de l'année scolaire 2020-2021 ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que son avenant n° 1.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président souhaite faire un point sur la délocalisation du Conseil Communautaire à Porte de Benauges. Il était prévu l'ouverture d'un « vaccinodrome » à Sauveterre le 29 mars mais les formalités sont plus complexes et une semaine de vaccination est prévisionnée pour fin avril. Monsieur Christophe MIQUEU rajoute que Mairie et CDC sont prêtes pour accueillir une antenne de vaccination en lien avec le Centre Hospitalier de Langon et non un centre qui doit faire 1 000 vaccinations par semaine. Le dispositif sera programmé sur la salle Simone Veil en termes d'organisation et de facilité de circulation et stationnement. Madame Christiane DULONG précise que les professionnels de santé sont en cours d'organisation pour donner leurs créneaux de disponibilité.

De fait, la Conférence des Maires du 29 avril 2021 sera certainement délocalisée à Frontenac. Le lieu sera confirmé très prochainement.

Monsieur le Président indique que la Conférence des Maires du 29 avril a pour objet le PLUi. Elle sera animée par le CAUE. Monsieur Colin SHERIFFS indique que le CAUE a une intervention très neutre sur le sujet qui permettra d'avoir les avantages et inconvénients à faire un PLUi.

Monsieur le Président indique que les communes doivent reprendre une délibération pour la non prise de compétence. Monsieur Christophe MIQUEU rajoute qu'il est obligatoire de la reprendre.

Monsieur le Président souhaite que soit aussi abordé lors de cette conférence le pacte de gouvernance. Il demande à ce titre que les communes puissent faire leurs observations pour y travailler et le voter au plus tard le 28 juin 2021 d'abord par les communes puis à la CDC

Madame Sylvie TESSIER indique ne pas avoir été destinataire du pacte de gouvernance. Elle demande si une réunion sera consacrée uniquement à ce sujet. Monsieur le Président indique que le document a été distribué à l'issue d'un conseil communautaire mais sera envoyé à toutes les communes. Il faut que les communes amènent des éléments mais il est tout à fait envisageable de convoquer une nouvelle Conférence des Maires ou un Conseil Communautaire.

Madame Mayder MARAN demande si un réalisé en cours d'année pour le budget sera présenté. Réponse de Monsieur Frédéric MAULUN indique que la commission Finances se réunira.

La séance est levée à 21h00.